

Madame, Monsieur,

L'année 2022 vient de commencer et des sentiments complexes et contradictoires occupent nos esprits. Pas un jour sans penser au covid et aux différentes formes de ce virus qui, depuis deux ans, affectent gravement nos vies familiales, amicales et professionnelles.

D'autres défis aussi se dressent devant nous, je pense en particulier au dérèglement climatique et aux tensions internationales. Tout cela génère beaucoup d'inquiétudes et de lassitude.

Mais, nous avons aussi beaucoup de raisons d'espérer et de rester optimistes : notre pays a des ressources et des atouts, il est capable de s'adapter aux pires crises qui nous accablent, l'immense majorité des Français a le sens des responsabilités et fait preuve de discipline.

Tout est possible. Oui, nous sommes en mesure de relever ces défis. Le principal enjeu est de préserver le sens de l'effort, du travail et de l'engagement au service du collectif et de la communauté.

**À tous les habitants de nos villages, je souhaite, avec toute l'équipe municipale, une belle et généreuse année 2022. Nous vous souhaitons une bonne santé. Et nous avons une pensée particulière pour ceux d'entre nous qui souffrent, qui sont malades ou qui vivent en Ehpad.**

Bernard Guirkinger

### RAPPEL DES RÈGLES SANITAIRES / LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE DE COVID 19

Le port du masque et le contrôle du passe sanitaire sont obligatoires dans tous les lieux intérieurs ou extérieurs recevant du public (théâtres, salles des fêtes, cinémas bars, restaurants, marchés ou fêtes en plein air) mais aussi dans les transports publics de longue distance (trains, bus...), dans les hôpitaux et dans les maisons de retraite.

Par ailleurs, le port du masque est obligatoire mais sans contrôle du passe sanitaire dans les commerces, dans les églises, dans les transports publics de courte distance, dans les écoles, collèges, lycées et universités et dans les entreprises.

Enfin, le port du masque est obligatoire pour se déplacer dans les rues et dans l'espace public de toutes les communes de Moselle de plus de 5000 habitants.

**C'est très important de rester mo-**

**bilisés et de respecter les règles de distanciation et les règles d'hygiène (utiliser du gel hydroalcoolique, se laver les mains, garder une distance au moins d'un mètre).**

**La municipalité invite solennellement tous ceux qui ne sont pas encore vaccinés à le faire. C'est important pour se protéger et protéger les autres.**

### ÉLECTIONS / INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

En 2022, nous avons d'importants rendez-vous démocratiques. **Les élections Présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril et les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin.**

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales, vous pouvez vous inscrire jusqu'au vendredi

4 mars 2022. Faites-le. La participation de tous les citoyens à la vie politique est importante.

### RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023 / INSCRIPTIONS À LA MAGNASCOLE



**Les inscriptions à l'école maternelle des enfants nés en 2019 pour la rentrée scolaire 2022-2023 sont ouvertes...**

Vous pouvez le faire à la mairie de Kœnigsmacker avec les pièces suivantes :

- justificatif de domicile
- carnet de vaccination
- livret de famille
- le cas échéant, jugement du tribunal en cas de séparation ou divorce.

## GRIPPE AVIAIRE / PROTECTION DES ÉLEVAGES DE VOLAILLES



Les élevages de volailles sont à nouveau menacés par la grippe aviaire (*virus influenza aviaire H5N8*).

Le préfet de la Moselle a demandé que les volailles et oiseaux domestiques soient enfermés ou protégés par des filets quand ils sont à l'air libre.

Par ailleurs, il est interdit de transporter ou de lâcher des gibiers à plume.

## CALENDRIER COLLECTE DES DÉCHETS 2022

Sauf exception (*jours fériés par exemple*) la collecte des déchets ménagers est assurée tous les lundis.

La collecte des déchets recyclables (*sacs transparents*) est faite le mercredi des semaines impaires.

Un calendrier précis des dates de collecte est en cours de distribution dans les boîtes aux lettres. Des exemplaires de ce calendrier seront aussi disponibles en mairie.

## DÉCHETS/ DU NOUVEAU EN JANVIER 2023

La communauté de communes de l'Arc Mosellan va faire évoluer la facturation de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

À partir de janvier 2023, chaque foyer paiera en fonction de la quantité d'ordures ménagères produite. La tarification sera incitative.

En clair, chaque habitant choisira de sortir ou non sa poubelle le jour du ramassage. Et le prix à payer, pour le service rendu, comportera une partie fixe et une partie variable calculée en fonction du nombre de levées de bac (*c'est le nombre de levée qui va être pris en compte et non le poids des déchets produits*).

Au cours du premier semestre, une information et une enquête seront faites auprès de tous les foyers pour préparer cette nouvelle tarification du service des déchets.

L'objectif poursuivi est d'encourager le tri, le recyclage et le compostage pour réduire la quantité de déchets ménagers à collecter.

## DES PLANTATIONS DE MERISIERS

À l'entrée de Lemestroff, un alignement de 8 merisiers (*Prunus Avium* ou *ceriser sauvage*) a été planté par les équipes du département de la Moselle en étroite concertation avec la commune.

Les arbres le long des routes permettent de préserver la beauté de nos paysages et la biodiversité. Les arbres ont été plantés dans un délaissé de l'autre côté du fossé pour concilier sécurité et cadre de vie.

Par ailleurs, le Département a engagé des travaux de curage des fossés

et d'arasement des bas cotés pour favoriser la collecte et l'évacuation des eaux de pluie.

## DÉFIBRILLATEURS CARDIAQUES

La municipalité vient de faire l'acquisition de 3 défibrillateurs cardiaques.

Le défibrillateur est un appareil portatif autonome, simple d'utilisation, qui permet de porter secours à une personne victime d'un arrêt cardiaque.

Cet appareil permet de sauver des vies en attendant l'arrivée des secours. Les défibrillateurs seront installés pour être accessibles en permanence à l'extérieur, dans un coffret adapté, à l'entrée de la mairie à Oudrenne, à la chapelle de Lemestroff et à la chapelle de Breistroff.

Des séances de formation à l'utilisation des appareils et aux gestes de premier secours seront organisées. La formation d'une durée de 2h est ouverte à tous les volontaires. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie avant le 24 janvier.

Les séances de formation seront programmées en soirée ou le samedi matin au mois de mars.



Bulletin d'information  
Oudrenne / Lemestroff / Breistroff

Directeur de la publication :  
Bernard Guirkinger, Maire

Rédaction :

Élu(e)s et services municipaux

Mise en page : Emmanuel GARBAL

Tirage : 350 exemplaires. Imprimé par la Mairie.

Ne pas jeter sur la voie publique

Tirage : 150 exemplaires